



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



DELIBERATION n° : 2023/80

**Réunion du 27 novembre 2023 à 19h00
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 20/11/2023

Date d'affichage : 20/11/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 22/23

Votants : 25/26

*Erreur matérielle
le maire,
Yann DUGARD*

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, M. Benoît LAIES, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET.

Excusé avec pouvoir de vote : Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER, M. Laurent MOREAU a donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD, Mme Magali ROGER a donné pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN.

Secrétaire de séance : M. Eric HUET

Objet : Avis du conseil municipal sur un dossier de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)

Vu l'article R 512-46-11 du Code de l'Environnement ;

M. le Maire expose que la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise exploite une déchèterie sur le territoire de la commune de Vouziers depuis plus de 10 ans.

Auparavant, gérée par le SICROM de l'Argonne Ardennaise, elle avait fait l'objet d'une demande et d'une autorisation d'exploitation en préfecture, sous le régime de déclaration pour la rubrique 2710 « Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets ». Cependant, les règles de classification des régimes pour cette rubrique ont été modifiées, et les volumes et les quantités de déchets acceptés sur l'installation ont évolué, faisant passer le site sous le régime d'enregistrement.

A la suite d'un contrôle de la DREAL en 2022, un arrêté préfectoral a mis en demeure la Communauté de communes de réaliser un dossier d'enregistrement pour la déchèterie de Vouziers puisque le présent dossier s'inscrit dans un contexte d'évolution du régime ICPE du site existant. Il s'agit donc d'une régularisation administrative.

Considérant que le dossier d'enregistrement a été transmis le 10/03/2023 par la Communauté de Communes aux services de l'Etat, complété en octobre 2023,
Considérant que la recevabilité du dossier a été notifiée le 27/10/2023 à la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité :

- D'EMETTRE un avis favorable sur le dossier d'enregistrement et prend note des actions correctives à apporter sur le site.
- DE CHARGER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents à cette délibération.

Le maire ,

Yann DUGARD



Le Secrétaire de séance,

M. Eric HUET

